



# Cahier des charges

## Formations fédérales

Edition Avril 2024

# SOMMAIRE

L'OFFRE DE FORMATIONS.....	3
ORGANISATION COMMUNE A CHAQUE FORMATION.....	5
LA FORMATION ENCADRANT FEDERAL.....	9
LA FORMATION ENTRAÎNEUR FEDERAL.....	16
LA FORMATION COMPLEMENTAIRE E1 / EF .....	31
LES FORMATIONS CONTINUES.....	41
LES FORMATIONS CONTINUES DIVERSES.....	43
LES MODULES COMPLEMENTAIRES .....	46
LE MODULE PARA TIR A L'ARC.....	49
LE MODULE PARCOURS .....	54
LE MODULE POUSSINS (U11).....	57
LE MODULE ARC A POULIES.....	61
LE MODULE SPORT SANTE BIEN ÊTRE .....	65
LE MODULE TIR A L'ARC SUR ORDONNANCE (TAO) .....	69



# L'offre de formations



## LES FORMATIONS FEDERALES

Les formations fédérales permettent aux bénévoles investis dans les structures affiliées :

- de faire découvrir l'activité tir à l'arc aux débutants
- de les faire progresser et de leur faire maîtriser la discipline en vue de pratiquer en compétition s'ils le désirent.

Les compétences acquises en formations initiales ou continues permettent aux cadres bénévoles de proposer un enseignement de qualité au sein de leur structure.

Le dispositif est composé, des formations citées ci-dessous.

### Formation initiale

Une offre de formation unique, composée de deux parties, est proposée à compter de septembre 2022.

La première partie correspond au premier week-end de la formation Entraîneur Fédéral. Elle consiste à transmettre les connaissances et compétences à l'enseignement de la démarche fédérale auprès d'un public de débutants.

Ce week-end de formation est ouvert à toutes les personnes désirant encadrer des débutants dans les clubs en vue de leurs enseigner les bases techniques. Il faut justifier de 2 ans de licence révolus et avoir au minimum 16 ans.

A l'issue, une attestation d'encadrant fédéral sera remise à chaque participant.

La seconde partie correspond à la suite de la formation diplômante Entraîneur Fédéral. Elle a pour objectif de développer les compétences à l'enseignement du tir à l'arc. Le titulaire de ce diplôme prend en charge un public de débutants. Il structure son intervention de façon à ce que les licenciés progressent en vue de pratiquer s'ils le souhaitent, en compétition.

Un temps de formation à distance (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de la formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation (encadrant ou entraîneur fédéral).

## Formations continues

Les formations continues diverses sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier
- Prolonger le statut «actif» de l'entraîneur (pour une durée de 3 ans)

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques et contenus sont déterminés par la fédération.

L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques suivants :

- L'encadrement des poussins (U11)
- La pratique et le réglage de l'arc à poulies
- La pratique des disciplines de parcours
- Le sport santé/bien être
- Le tir à l'arc sur ordonnance
- Le para tir à l'arc

Ces modules permettent également de prolonger le statut «actif» de l'entraîneur .



## LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

### La formation de la branche sport

- CQP Animateur tir à l'arc

Cette formation CQP animateur tir à l'arc a pour objectif de former des animateurs professionnels intervenant auprès d'un public de non licenciés, au sein de structures :

- de tourisme sportif,
- de centres de vacances et de loisirs
- d'accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCÉM).

### La formation d'État

- DEJEPS

Ce diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification professionnelle de coordination et d'encadrement du tir à l'arc. L'activité peut s'effectuer à temps plein, dans les domaines de l'animation, l'encadrement de tout public, la formation de cadres et le développement de structure.

Organisation commune à chaque formation



## Quelque soit l'offre de formation, les éléments suivants sont communs :



### Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le CTR si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Ce n'est qu'à partir de ce moment que, pour les formations concernées par le e-learning, les accès sont envoyés aux stagiaires.



### Attestation / Diplôme

La fédération délivre une attestation à chaque stagiaire ayant participé à une formation :

- Encadrant fédéral
- Formation continue diverse
- Un module de formation complémentaire

La fédération délivre un diplôme à chaque stagiaire ayant réussi les épreuves de l'examen entraîneur fédéral.

En cas d'échec à l'examen, une attestation d'encadrant fédéral est délivrée.



### Tarif

Le tarif des formations fédérales est fixé par chaque comité régional.

Il doit être renseigné dans le « tableau des modèles » sur l'extranet fédéral.



### Mise en œuvre de la formation

La FFTA délègue l'organisation de ces formations aux comités régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place des formations fédérales telles que décrites dans ce cahier des charges. Il coordonne l'ETR et s'assure du respect des exigences fédérales.



### Durée de la formation

Chaque formation à sa propre durée. Une journée de présentiel est calculée sur la base de 7h minimum de formation.



## Fonctionnalités de l'extranet

Une fois la formation créée sur l'extranet, elle apparaît au calendrier national des formations et est visible de tous.

Dès lors vous pouvez :

- Valider les inscriptions en attente
- Envoyer les convocations aux stagiaires
- Imprimer la feuille d'émargement pré-remplie
- Imprimer les grilles d'évaluation pré-remplies

Administrateur formation : droit attribué au conseiller technique par la FFTA, peut :

- Créer les formations
- Gérer les formations
- Enregistrer les résultats

Gestionnaire formation : droit attribué par le président du comité régional, peut :

- Gérer les formations



## Situations pédagogiques

Pour garantir l'efficacité de l'apprentissage, les mises en situations pédagogiques avec un public réel sont impératives.

Les jeux de rôle entre stagiaires sont à proscrire.

Certaines formations contenant du e-learning permettent une fois en présentiel de maximiser ces mises en situations pédagogiques.



## Stagiaire en situation de handicap

Le service formation de la fédération est disponible répondre à toute question portant sur un stagiaire en situation de handicap. Une analyse de ses besoins et une recherche de solution seront proposés.

Les MDPH restent l'interlocuteur privilégié sur le sujet du handicap

## Accès aux formations continues

	FORMATIONS CONTINUES DIVERSES							MODULES COMPLEMENTAIRES					
	Priorités techniques	Outils vidéo	Plateaux techniques	Planification	Préparation mentale	Coaching	Autres	Poussins	Para tir à l'arc	Santé bien être	Parcours	Poulies	Tir à l'arc sur ordonnance
<b>Encadrant Fédéral</b>	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗
<b>Entraîneur Fédéral Entraîneur 1 Entraîneur 2 Diplômés professionnels</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

L'encadrant fédéral peut participer à des offres de formations continues en rapport avec ses prérogatives d'enseignement du tir à l'arc à des archers débutants.

	Formation	Durée	E-learning	Alternance
<b>Initiale</b>	Encadrant Fédéral	16h <small>(14h + 2h)</small>	✓	✗
	Entraîneur Fédéral	48h	✓	✓
<b>Continue</b>	E1 / EF	21h	✓	✓
	Module Para tir à l'arc	16h <small>(14h + 2h)</small>	✓	✗
	Module Poussins	7h	✗	✗
	Module Parcours	7h	✗	✗
	Module Poulies	7h	✗	✗
	Module Santé bien être	7h	✗	✗
	Tir à l'arc sur ordonnance	41h	✗	✓
	Formations continues diverses	7h	✗	✗



# La formation Encadrant Fédéral





## Référentiel des activités de l'encadrant fédéral

### Champ des activités

L'Encadrant Fédéral, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale
- ✓ Gérer le matériel d'initiation
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

### Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

L'intervention de l'encadrant fédéral se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il encadre les séances de tir à l'arc pour un public de débutants. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.

Il n'a ni vocation à intervenir en compétition ni sur un autre public que celui composé d'archers débutants.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

Pour des raisons de sécurité et de qualité de l'encadrement, il est conseillé que le groupe d'archers débutants sous la responsabilité de l'encadrant ne dépasse pas 12 pratiquants.

Les encadrants fédéraux mineurs, ne peuvent exercer qu'en présence d'une personne majeure désignée par le club.



## Référentiel de compétences de l'encadrant fédéral

L'encadrant fédéral intervient dans les domaines suivants :

- ACCUEIL : il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les nouveaux licenciés au sein de la structure.
- MATERIEL : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- SECURITE : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- ENCADREMENT : Il initie les archers débutants et leur fait acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale

### Les compétences TRANSVERSALES

#### 1. Être Capable d'enseigner en toute sécurité

EC d'appliquer les règles de sécurité individuelle  
EC d'appliquer les règles de sécurité collective  
EC d'agir en cas d'incident matériel  
EC d'agir en cas d'accident

#### 2. Être Capable d'intégrer son action au sein d'un projet de club

EC de s'inscrire dans un projet de club  
EC de fonctionner au sein d'une équipe d'entraîneurs et de dirigeants  
EC d'agir selon les règles de fonctionnement du club (règlement intérieur, organisation interne)

#### 3. Être Capable de préserver les archers de tous risques

EC d'agir avec bienveillance pour garantir l'intégrité des archers.  
EC d'identifier les archers victimes de violences  
EC d'alerter en cas de risque suspecté ou avéré.

### Les compétences à ENTRAÎNER

#### 4. Être Capable d'évaluer techniquement

EC d'évaluer l'archer techniquement en référence à la démarche fédérale  
EC d'utiliser les tests et des outils d'évaluation

5. Être Capable de mettre en œuvre les séances (mettre en place une progression pédagogique)

EC de maîtriser les différentes situations d'apprentissage  
EC de gérer un groupe afin de pouvoir favoriser l'individualisation

EC de développer les habiletés techniques de l'archer en vue de débiter dans sa pratique  
EC de démontrer les fondamentaux techniques  
EC de justifier aux archers les éléments techniques sur lesquels travailler  
EC de mettre en œuvre des situations favorisant le développement technique de l'archer

6. Être Capable d'adapter le matériel à l'archer

EC de choisir un matériel adapté, dès les premières flèches, aux caractéristiques des archers  
EC de sécuriser le matériel (ciblerie, arc, flèches)

7. Être Capable de conduire une séance sportive


EC de systématiser et conduire une phase d'échauffement  
EC de systématiser et conduire une phase d'étirement

8. Être Capable de gérer la progression individuelle au sein d'un collectif

EC de se positionner par rapport au groupe  
EC d'alterner les consignes collectives et individuelles  
EC de s'assurer de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun  
EC d'évaluer individuellement l'application des consignes  
EC d'adapter son langage  
EC de faire reformuler la consigne par un archer  
EC de faire progresser les archers individuellement au sein d'un collectif

9. Être Capable de rendre autonome l'archer

EC de faire fonctionner l'archer en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives  
EC de transmettre des critères d'observation



## Modalités d'organisation de la formation encadrant fédéral



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 ans (être dans sa 3<sup>ème</sup> année minimum)
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Pour accéder à la partie en présentiel, le candidat doit avoir validé les badges en e-learning.



### Organisation de la formation

La durée minimale est de 16h composée de :

- E-learning : 2h minimum,
- Présentiel : 14h minimum.



Cette formation correspond au premier module de la formation Entraîneur Fédéral.

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable à l'accès à la formation en présentiel. La validation des badges permet l'accès à la formation en présentiel.
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques...

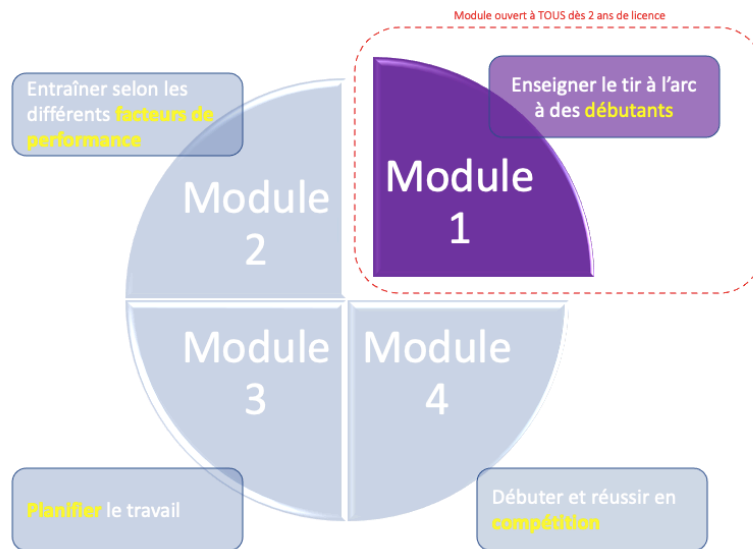


### Situations pédagogiques

Pour que la formation soit validée sur l'extranet fédéral, des mises en situations pédagogiques avec un public réel doivent être impérativement figurées au programme.

Les jeux de rôle entre stagiaires sont à proscrire.

# L'encadrant fédéral



## Mise en œuvre de la formation

Les comités régionaux, sous la coordination du CTR, sont libres d'organiser cette formation selon leur contexte régional. Les principes suivants doivent cependant être respectés :

- La durée minimale de formation de 16h (14h présentiel + 2h e-learning)
- Cette formation s'organise au plus tard mi-octobre de façon à ce que les stagiaires s'imprègnent de la démarche fédérale et soient en capacité de l'enseigner dès le début de la saison.
- Cette formation se veut pratique et pédagogique. Le retour théorique sur les savoirs se fait lors de la première demi-journée. Le reste du temps étant consacré à la mise en situation des stagiaires
- Les mises en situations pédagogiques se font avec du public réel d'archers débutants

## Planning type

E-Learning	Jour 1	Jour 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédagogie</li> <li>• Priorités techniques</li> <li>• Séance</li> <li>• Sécurité</li> <li>• Publics</li> <li>• Matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur les quiz</li> <li>• Echanges sur les thématiques vues en e-learning</li> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques (<i>Public réel</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques (<i>Public réel</i>)</li> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques (<i>Public réel</i>)</li> <li>• Bilan</li> </ul>



# La formation ENTRAÎNEUR FEDERAL







## Référentiel des activités l'entraîneur fédéral

### Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

L'intervention de l'Entraîneur Fédéral se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il entraîne à la pratique du tir à l'arc le ou les groupes d'archers dont il a la charge. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

Le nombre total d'archers qui pratiquent doit être en adéquation avec les capacités d'accueil de la structure. Le respect de ce principe permet à tous les archers de pratiquer, en toute sécurité, une activité de qualité.

Cela étant, pour des raisons pédagogiques et sécuritaires, il est préconisé de limiter à 12 personnes le nombre d'archers encadrés par l'Entraîneur Fédéral pour une même séance.

La présence d'une personne majeure désignée par le club est indispensable tout au long de la séance lorsque celle-ci est encadrée par un Entraîneur Fédéral mineur.

La notion de cadre en activité

L'Entraîneur Fédéral agit au sein de l'équipe technique, sous l'autorité du Président du Club et de la commission formation mise en place, lorsque celle-ci existe.

Pour être inscrit au répertoire national des cadres «actifs», il doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Être licencié à la FFTA
- Et
- ✓ Être déclaré (sur l'espace dirigeant de l'extranet fédéral) par le président du club en tant qu' « encadrant diplômé » exerçant au sein de l'association.
- Et
- ✓ Posséder le diplôme d'Entraîneur Fédéral depuis moins de quatre ans
- ou
- ✓ Suivre une formation continue relative aux fonctions d'Entraîneur Fédéral au moins toutes les trois saisons. Ces formations continues permettent notamment de suivre les évolutions des formations fédérales et de leurs contenus.



## Référentiel de compétences de l'Entraîneur Fédéral

Ce référentiel établit la liste des compétences que doit posséder un Entraîneur Fédéral à l'issue de son parcours de formation. Ce sont ces dernières qui seront évaluées lors de la certification.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

**ASSOCIATIF** : L'Entraîneur Fédéral met en œuvre son plan d'entraînement, au sein d'une équipe d'acteurs dans le cadre d'un projet associatif.

**SECURITE** : L'Entraîneur Fédéral met en œuvre une pratique en toute sécurité pour les pratiquants et les tiers.

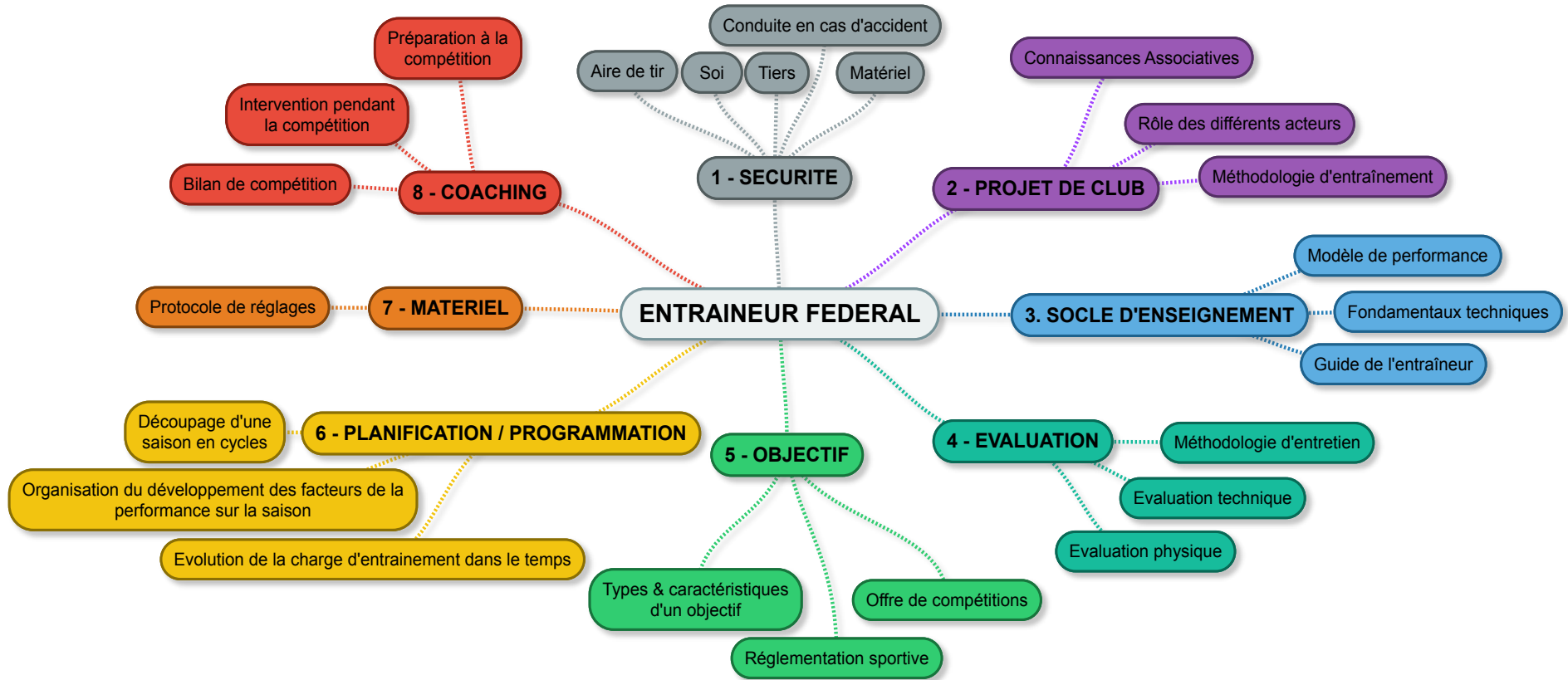
**ENTRAINEMENT** : Ce domaine se caractérise par la capacité à mettre en œuvre un plan d'entraînement adapté aux besoins de son public, selon une méthodologie définie. Le but étant de développer des habilités en vue de produire une performance en compétition.

**PERFORMANCE** : Ce domaine correspond à la capacité à accompagner l'archer dans la production de sa performance.

Pour chacune de ces compétences, l'Entraîneur Fédéral, dans un souci d'éthique, respectera la réglementation relative à l'encadrement sportif et mettra tout en œuvre pour sécuriser le lieu de pratique et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

L'objectif de cette formation est de former des Entraîneurs Fédéraux capables de structurer leur travail, en vue de faire progresser les archers jusqu'à la pratique compétitive.

# Classification des compétences



1. Être Capable d'enseigner en toute sécurité

EC d'appliquer les règles de sécurité individuelle  
EC d'appliquer les règles de sécurité collective  
EC d'agir en cas d'incident matériel  
EC d'agir en cas d'accident

2. Être Capable d'intégrer son action au sein d'un projet de club

EC de s'inscrire dans un projet de club  
EC de fonctionner au sein d'une équipe d'entraîneurs et de dirigeants  
EC de connaître l'offre sportive fédérale  
EC de fonctionner selon les règles de fonctionnement du club (règlement intérieur, organisation interne)

3. Être Capable de préserver les archers de tous risques

EC d'agir avec bienveillance pour garantir l'intégrité des archers.  
EC d'identifier les archers victimes de violences  
EC d'alerter en cas de risque suspecté ou avéré.

4. Être Capable d'évaluer (selon les 3 facteurs de performances)

EC d'évaluer l'archer selon les facteurs physiques, techniques et mentaux (maîtrise du modèle de performance)  
EC d'utiliser les tests et des outils d'évaluation  
EC de mener un entretien avec l'archer  
EC d'évaluer en vue d'adapter l'entraînement à l'archer

5. Être Capable de déterminer un objectif sportif

EC de définir des objectifs de résultat et de performance adaptés à l'archer en collaboration avec celui-ci  
EC de formuler des objectifs de transformation (technique, physique, mental)

6. Être Capable de planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance

EC d'organiser la saison en fonction de l'objectif de l'archer  
EC de découper la saison par phase de travail et de récupération (notions de blocs, cycles...)

## 7. Être Capable de programmer des cycles d'entraînement

- EC d'appréhender l'évolution de la charge d'entraînement
- EC d'évaluer le niveau de forme de l'archer
- EC d'adapter la charge d'entraînement à l'archer en fonction de la période

## 8. Être Capable de mettre en œuvre les séances (mettre en place une progression pédagogique)

- EC d'organiser et mettre en œuvre un plan d'entraînement cohérent
- EC d'appréhender les étapes de progression
- EC d'évaluer la progression des archers
  
- EC de faire évoluer une situation d'entraînement en fonction de la progression de l'archer
  
- EC de maîtriser les différentes situations d'apprentissage
- EC de gérer un groupe afin de pouvoir favoriser l'individualisation
  
- EC de développer les habiletés techniques, physiques et mentales de l'archer en vue de produire une performance
- EC de démontrer les fondamentaux techniques
- EC de justifier aux archers les éléments techniques, physiques et mentales sur lesquels travailler
- EC de mettre en œuvre des situations favorisant le développement technique, physique et mental de l'archer

## 9. Être Capable de conseiller, adapter et de régler le matériel (initiation et de compétition)

- EC de choisir un matériel adapté, dès les premières flèches, aux caractéristiques des archers
- EC de faire évoluer le matériel des archers au regard de leur progression
- EC d'utiliser les tests de réglage avec les archers
- EC d'analyser les résultats des tests et régler le matériel avec les archers

## 10. Être Capable de conduire une séance sportive

- EC de systématiser et conduire une phase d'échauffement en incluant les facteurs de performance
- EC de systématiser et conduire une phase d'étirement en incluant les facteurs de performance

## 11. Être Capable de gérer la progression individuelle au sein d'un collectif

- EC de se positionner par rapport au groupe
- EC d'alterner les consignes collectives et individuelles
- EC de s'assurer de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun
- EC d'évaluer individuellement l'application des consignes
- EC d'adapter son langage
- EC de faire reformuler la consigne par un archer
- EC de faire progresser les archers individuellement au sein d'un collectif

## 12. Être Capable de rendre autonome l'archer

- EC de faire fonctionner l'archer en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives
- EC de définir les consignes et la situation avec l'archer afin qu'il soit capable d'évaluer sa progression
- EC de fonctionner avec des outils partagés
- EC de transmettre des critères d'observation
- EC de proposer des situations permettant à l'archer de travailler seul sur une période définie
- EC de valoriser des situations interactives entre les archers

## Les compétences à COACHER

## 13. Être Capable de préparer les archers à la compétition. (les rendre autonomes)

- EC de déterminer une stratégie de tir
- EC de questionner et d'observer l'archer
- EC de formaliser la stratégie avec l'archer
- EC de déterminer une stratégie de compétition
- EC de déterminer le fonctionnement de l'archer en situation de compétition
- EC d'appréhender le déroulement, les finalités et les exigences de la compétition
- EC de formaliser avec l'archer une stratégie de compétition
  
- EC de programmer des situations de recherche de performance
- EC de définir des objectifs sportifs orientés vers la pratique compétitive

## 14. Être Capable de d'agir en compétition pour favoriser l'atteinte de l'objectif

- EC d'adapter son langage en rapport à la situation de compétition
- EC d'observer l'archer (selon les 3 facteurs de performance)
- EC de mobiliser l'archer sur les éléments de sa stratégie de tir en vue de produire une performance
- EC de mobiliser l'archer sur la mise en œuvre de sa stratégie de compétition
- EC de valoriser et encourager l'archer dans sa démarche
- EC d'intervenir seulement quand cela est nécessaire

## 15. Être Capable de d'établir un bilan de compétition

- EC d'écouter le ressenti de l'archer
- EC de mener un débriefing après la compétition (faire formuler à l'archer l'analyse de sa compétition, proposer des solutions)
- EC d'analyser les écarts entre la réalisation et l'objectif attendu
- EC avec l'archer de proposer une adaptation de l'entraînement



## Modalités d'organisation de la formation Entraîneur Fédéral



### Objectifs de la formation Entraîneur Fédéral

La formation d'Entraîneur Fédéral a pour objectif de développer les compétences des stagiaires qui souhaitent participer à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA.

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
TAEI	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240

		Arcs Traditionnels	Arc avec viseur	Arc sans viseur
		Arc Chasse/Arc Droit	Tir libre	BB/Poulies nus
3D Avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2016	H	400	680	510
	F	350	640	490
3D A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2016	H	240	408	306
	F	210	384	294

- Fournir au comité régional la convention de formation co-signée par le Président de Club et le stagiaire

- Fournir un projet associatif situant et justifiant la formation du candidat. Le projet est évalué conjointement par l'élu en charge de la formation (départemental et/ou régional) et le conseiller technique régional
- Pour accéder à la partie en présentiel, le candidat doit avoir validé les badges en e-learning.



## Conditions à respecter pour se présenter à l'examen

- Justifier d'une participation complète (48h minimum) à la formation
- Avoir réalisé une alternance complète auprès d'un public composé d'archers débutants (encadrement du public de débutants, en autonomie, du début de la saison sportive jusqu'à la date de l'examen, à chaque créneau d'entraînement)



## Durée de la formation

Les comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 48 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.



## Mise en œuvre de la formation

Les comités régionaux, sous la coordination du CTR, sont libres d'organiser cette formation selon leur contexte régional. Les principes suivants doivent cependant être respectés :

- La durée minimale de formation de 48h + e-learning
- Le premier week-end de formation s'organise au plus tard mi-octobre de façon à ce que les stagiaires soient en capacité d'enseigner la démarche fédérale dès le début de la saison.
- La mise en œuvre de l'examen se réalise en fin de saison sportive aux termes du parcours de formation et d'alternance en club (entre mars et juillet).
- Les mises en situations pédagogiques sur le temps de formation se font en priorité avec du public réel d'archers débutants



## La Convention de stage

Entre le candidat, le club du candidat et le comité régional, est prévue la signature d'une convention de formation. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers.





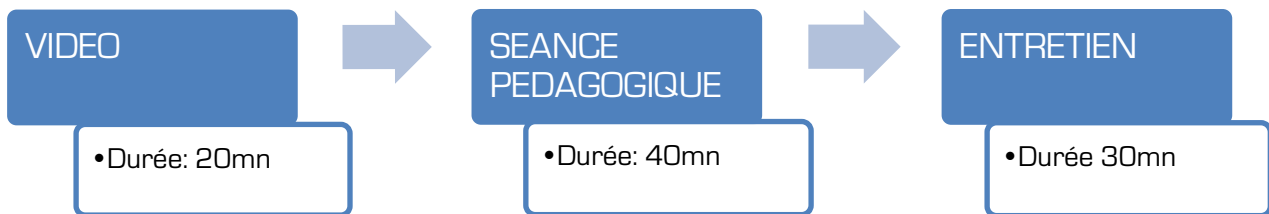
## Planning type

E-Learning	WE 1	WE 2	WE 3	WE 4
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pédagogie</li><li>• Priorités techniques</li><li>• Séance</li><li>• Sécurité</li><li>• Publics</li><li>• Matériel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enseigner à des débutants</li> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Facteurs de performance</li><li>• Modèle de performance</li> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plannification</li><li>• Programmation</li> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation à la compétition</li><li>• Coaching</li><li>• Bilan</li> <li>• Mises en situations pratiques et pédagogiques</li></ul>



## Protocole de l'examen

Cet examen comprend une épreuve composée en 3 temps distincts, dont l'ordre ci-dessous doit être respecté :



### La vidéo

Le candidat présente l'analyse du tir de l'un de ses archers à partir d'une vidéo qu'il aura réalisée en début de saison.

Il explique le travail entrepris jusqu'à l'examen. Ensuite il montre à l'aide d'une séquence vidéo réalisée peu de temps avant l'examen, où l'archer en est de sa progression. Il dégage à l'issue de son analyse des axes de travail.

L'évaluation porte sur :

- Sa capacité d'analyse
- La justification du travail entrepris dans le club pour faire progresser l'archer.
- La justesse des axes de travail dégagés

Le jury peut lors de ces 20mn orienter le candidat sur les éléments à mettre en évidence à l'aide de l'outil vidéo et le questionner.

### La séance pédagogique

Le candidat met en œuvre une séance pédagogique avec un groupe de 2 à 5 archers. Ce sont des archers débutants de l'année dont le stagiaire à la charge au sein de son club. Ils seront obligatoirement présents sur le lieu de l'examen. L'archer ayant servi de support à l'analyse vidéo doit également être présent sur le lieu de l'examen.

Le candidat choisit le thème de sa séance au regard :

- Des besoins exprimés lors de l'analyse vidéo,
- Des besoins du moment de l'archer à cette période de la saison

Il justifie ses choix lors de l'entretien. L'évaluation de cette épreuve se fait à l'issue de la formation. Le candidat doit présenter par écrit sa fiche de séance. L'encadrement de la séance dure 40 minutes maximum. Une séance avec 1 seul archer n'est pas autorisée le jour de l'examen.

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à gérer le groupe
- la pertinence des situations pédagogiques en relation avec l'objectif de la séance et la démarche fédérale
- la capacité du candidat à faire progresser l'archer

## **L'entretien**

Le candidat justifie sa séance et propose une planification de fin de saison pour amener les archers à la compétition (10mn maximum). Le jury questionne le candidat (20 minutes maximum).

L'évaluation porte sur :

- la pertinence et la cohérence du travail proposé en lien avec les prérogatives du diplôme.

## **Conditions de certification**

Pour être reçu à l'examen d'Entraîneur Fédéral, le stagiaire doit valider chacune des 3 sous épreuves distinctement (vidéo, séance pédagogique, entretien). Celles-ci se déroulent dans la continuité les unes des autres et dans cet ordre, sur un même lieu.

Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois à l'examen lors d'une saison sportive.

## **Composition du Jury et formateurs**

L'équipe pédagogique de la formation ainsi que le jury de l'examen sont constitués par le conseiller technique sportif régional.

Le binôme évaluateur est composé :

- D'un cadre titulaire d'un des diplômes suivants, dans la spécialité tir à l'arc : CQP TS, Bees 1 ; Bees 2 , DEJEPS , DESJEPS, Professeur de Sport
- D'un élu\*, titulaire au minimum d'un diplôme fédéral : Entraîneur 1, Entraîneur Fédéral, Entraîneur 2

\* En cas de nécessité, l'élu diplômé peut être remplacé par un technicien de l'ETR



# Grille de certification - Entraîneur Fédéral

## Analyse vidéo

Analyse vidéo	Acquis	Non acquis
Analyse avec pertinence l'archer selon les différents facteurs de performance (VIDEO avant)		
Identifie des besoins et des axes de travail cohérents		
<b>Mise en place de l'entraînement</b>		
S'assure de l'adaptation du matériel aux archers		
Justifie son choix des éléments à travailler		
A fait progresser l'archer		
L'entraînement proposé respecte la démarche d'enseignement fédérale		
<b>Résultat</b>		
Le plan de travail proposé est cohérent avec les besoins de l'archer		
Présente les évolutions de l'archer (VIDEO après)		
<b>Transition</b>		
Présente les besoins du moment de l'archer		
<b>Général</b>		
Maitrise l'utilisation de l'outil vidéo		
Prends des vidéos exploitables (angles de prise de vue et pertinence des séquences choisies)		
Justifie ses interventions sur le plan technique, physique et mental		
Total		
Validation 8/12	O / N	

## Séance pédagogique

GENERAL - Organisation de séance	Acquis	Non acquis
Gère la séance sur le plan de la sécurité		Eliminatoire
Présente le thème et l'objectif de travail		
Adapte son comportement et son langage au public		
Propose une séance structurée (échauffement, corps de séance, étirements)		
Utilise des outils et supports adaptés		
Explique aux archers les situations proposées en interaction avec eux		
<b>SPECIFIQUE - Progression des archers</b>		
Propose une séance adaptée à la période et aux besoins des archers		
Donne des consignes individuelles et collectives pertinentes		
Observe et intervient en fonction des besoins de chaque archer		
Intervient en respectant la démarche d'enseignement fédérale		
A fait progresser les archers lors de la séance		
Total		
Validation 7/11	O / N	

## Entretien

EXPOSE - Analyse	Acquis	Non acquis
Analyse et argumente ses attitudes pédagogiques lors de la séance		
Situe et argumente le thème et le positionnement de sa séance dans la planification		
Expose la cohérence de sa séance (fiche 1h30 environ)		
Explique les interventions qui lui ont permis d'améliorer la réalisation technique des pratiquants		
Présente l'organisation de la fin de la saison sportive et la préparation à la compétition		
<b>QUESTIONNEMENT - Justification</b>		
Justifie le choix des outils utilisés lors de la séance		
Justifie l'évolution des situations réalisées lors de la séance		
Justifie la planification mise en place au sein de la structure		
Justifie sa méthode pédagogique (en référence à la démarche d'enseignement fédérale)		
Total		
Validation 6/9	O / N	

Pour valider l'examen, le candidat doit avoir validé chacune des 3 sous-épreuves.

Examen validé	
OUI	NON



## Convention de formation entraîneur fédéral

Saison sportive : ...../.....

entre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de licence :

Adresse :

E-Mail :

le club de :

Le président :

Nom :

Prénom :

Et

Le comité régional de ..... de Tir à l'arc

---

### Le candidat :

Le candidat s'engage à suivre la formation dans son intégralité (48 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour mener à bien cette formation, le candidat s'engage à entraîner, dans sa structure, un groupe d'archers DEBUTANTS (1<sup>ère</sup> année de licence, 4 minimum et 8 maximum)

L'entraînement se déroulera :

- Lieu :
- Jours et horaires :

Si le candidat est mineur, une personne majeure sera présente lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

En cas d'absence, il sera remplacé par M. ou Mme.....

Président du club :

Le candidat de votre club s'engage dans une démarche de formation fédérale.

Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'entraîneur pour améliorer les services sportifs au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

- Encourager et soutenir le projet de formation du candidat
- Lui confier dès le début de la saison sportive, la responsabilité d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation au sein de votre association (élastique, élastarc, miroir, stratégie de préparation à la compétition....)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers (arcs de faible puissance, viseur, clicker, dragonne, 8 flèches/archer....)
- Lui mettre à disposition, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association

Rappel : La démarche fédérale d'enseignement a comme principe pédagogique d'enseigner aux débutants les fondamentaux techniques de la discipline. Une fois acquis, ils les utiliseront en vue de produire une performance. Cette démarche se met en application avec un arc classique, de faible puissance, équipé au minimum d'un viseur. Cet apprentissage se déroule sur terrain plat à courte distance. La finalité de cet entraînement est de faire progresser l'adhérent en vue de pratiquer en compétition, si tel est son souhait.

Je soussigné .....

Président du club de :.....

Avoir pris connaissance des attentes envers le candidat et soutiens la candidature de.....

à cette formation Entraîneur Fédéral et m'engage à le laisser enseigner en totale responsabilité avec un groupe d'archers débutants sur l'intégralité de la saison sportive.

De plus, je m'engage à l'identifier comme « Encadrant non diplômé » sur « l'espace dirigeants » dès lors qu'il encadre en club.

Date : ...../...../.....

Signature du candidat

Signature du Président  
de club

Signature du Président  
du comité régional

La formation complémentaire  
E1 / EF





# Référentiel de compétences de la formation E1/EF

## Les compétences TRANSVERSALES

### 1. Être Capable d'intégrer son action au sein d'un projet de club

EC de s'inscrire dans un projet de club

EC de fonctionner au sein d'une équipe d'entraîneurs et de dirigeants

EC de connaître l'offre sportive fédérale

EC de fonctionner selon les règles de fonctionnement du club (règlement intérieur, organisation interne)

### 2. Être Capable de préserver les archers de tous risques

EC d'agir avec bienveillance pour garantir l'intégrité des archers.

EC d'identifier les archers victimes de violences

EC d'alerter en cas de risque suspecté ou avéré

## Les compétences à ENTRAÎNER

### 1. Être Capable d'évaluer (selon les 3 facteurs de performances)

EC d'évaluer l'archer selon les facteurs physiques, techniques et mentaux (maîtrise du modèle de performance)

EC d'utiliser les tests et des outils d'évaluation

EC de mener un entretien avec l'archer

EC d'évaluer en vue d'adapter l'entraînement à l'archer

### 2. Être Capable de déterminer un objectif sportif

EC de définir des objectifs de résultat et de performance adaptés à l'archer en collaboration avec celui-ci

EC de formuler des objectifs de transformation (technique, physique, mental)

### 3. Être Capable de planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance

EC d'organiser la saison en fonction de l'objectif de l'archer

EC de découper la saison par phase de travail et de récupération (notions de blocs, cycles...)

### 4. Être Capable de programmer des cycles d'entraînement

EC d'appréhender l'évolution de la charge d'entraînement

EC d'évaluer le niveau de forme de l'archer

EC d'adapter la charge d'entraînement à l'archer en fonction de la période



## 5. Être Capable de conseiller, adapter et de régler le matériel (de compétition)

EC de faire évoluer le matériel des archers au regard de leur progression

EC d'utiliser les tests de réglage avec les archers

EC d'analyser les résultats des tests et régler le matériel avec les archers

## 6. Être Capable de gérer la progression individuelle au sein d'un collectif

EC de se positionner par rapport au groupe

EC d'alterner les consignes collectives et individuelles

EC de s'assurer de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun

EC d'évaluer individuellement l'application des consignes

EC d'adapter son langage

EC de faire reformuler la consigne par un archer

EC de faire progresser les archers individuellement au sein d'un collectif

## 7. Être Capable de rendre autonome l'archer

EC de faire fonctionner l'archer en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives

EC de définir les consignes et la situation avec l'archer afin qu'il soit capable d'évaluer sa progression

EC de fonctionner avec des outils partagés

EC de transmettre des critères d'observation

EC de proposer des situations permettant à l'archer de travailler seul sur une période définie

EC de valoriser des situations interactives entre les archers

### 3. Être Capable de préparer les archers à la compétition. (les rendre autonomes)

- EC de déterminer une stratégie de tir
  - EC de questionner et d'observer l'archer
  - EC de formaliser la stratégie avec l'archer
  - EC de déterminer une stratégie de compétition
  - EC de déterminer le fonctionnement de l'archer en situation de compétition
  - EC d'appréhender le déroulement, les finalités et les exigences de la compétition
  - EC de formaliser avec l'archer une stratégie de compétition
- 
- EC de programmer des situations de recherche de performance
  - EC de définir des objectifs sportifs orientés vers la pratique compétitive

### 4. Être Capable d'agir en compétition pour favoriser l'atteinte de l'objectif

- EC d'adapter son langage en rapport à la situation de compétition
- EC d'observer l'archer (selon les 3 facteurs de performance)
- EC de mobiliser l'archer sur les éléments de sa stratégie de tir en vue de produire une performance
- EC de mobiliser l'archer sur la mise en œuvre de sa stratégie de compétition
- EC de valoriser et encourager l'archer dans sa démarche
- EC d'intervenir seulement quand cela est nécessaire

### 5. Être Capable d'établir un bilan de compétition

- EC d'écouter le ressenti de l'archer
- EC de mener un débriefing après la compétition (faire formuler à l'archer l'analyse de sa compétition, proposer des solutions)
- EC d'analyser les écarts entre la réalisation et l'objectif attendu
- EC avec l'archer de proposer une adaptation de l'entraînement



## Modalités d'organisation de la formation E1/EF



### Objectifs de la formation complémentaire

Un différentiel de compétences existe entre la formation entraîneur 1 (E1) et la formation Entraîneur Fédéral (EF). Ces compétences ont été identifiées et composent le contenu de cette formation complémentaire.

La formation complémentaire a pour objectif de permettre aux E1 de développer les compétences du diplôme EF.

En cas de validation des nouveaux acquis, l'E1 obtient le diplôme EF. A ce titre, il exerce, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier du diplôme Entraîneur 1
- Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
TAEI	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240

		Arcs Traditionnels Arc Chasse/Arc Droit	Arc avec viseur Tir libre	Arc sans viseur BB/Poulies nus
3D Avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2016	H	400	680	510
	F	350	640	490
3D A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2016	H	240	408	306
	F	210	384	294

- Fournir au comité régional la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire
- Pour accéder à la partie en présentiel, le candidat doit avoir validé les badges en e-learning.



## Conditions à respecter pour se présenter à l'examen

- Justifier d'une participation complète (21h minimum) à la formation
- Avoir réalisé une alternance complète auprès d'un public composé d'archers débutants (encadrement du public de débutants, en autonomie, du début de la saison sportive jusqu'à la date de l'examen, à chaque créneau d'entraînement)

Pour obtenir le diplôme, les candidats doivent valider l'examen d'Entraîneur Fédéral.

Informations et protocoles p27



## Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 21 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Un temps de formation en e-learning est proposé avant le temps de formation en présentiel



## Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par l'examen Entraîneur Fédéral, est du ressort du comité régional et du cadre technique de la région.

Ce dernier est le garant du strict respect du schéma des formations fédérales.

Afin d'organiser une session de formation, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur le site internet.

La mise en œuvre de cette formation est sanctionnée par un examen.



## La Convention de stage

Entre le candidat, le club du candidat et le comité régional, est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers.



Convention de formation  
Entraîneur Fédéral

Saison sportive : ...../.....

entre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de licence :

Adresse :

E-Mail :

le club de :

Le président :

Nom :

Prénom :

Et

Le comité régional de ..... de Tir à l'arc

---

Le candidat :

Le candidat s'engage à suivre la formation dans son intégralité (21 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour mener à bien cette formation, le candidat s'engage à entraîner, dans sa structure, un groupe d'archers DEBUTANTS (1<sup>ère</sup> année de licence, 4 minimum et 8 maximum)

L'entraînement se déroulera :

- Lieu :
- Jours et horaires :

Si le candidat est mineur, une personne majeure sera présente lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

En cas d'absence, il sera remplacé par M. ou Mme.....

Président du club :

Le candidat de votre club s'engage dans une démarche de formation fédérale.  
Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'entraîneur pour améliorer les services sportifs au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

- Encourager et soutenir le projet de formation du candidat
- Lui confier dès le début de la saison sportive, la responsabilité d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation au sein de votre association (élastique, élastarc, miroir, stratégie de préparation à la compétition....)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers (arcs de faible puissance, viseur, clicker, dragonne, 8 flèches/archer....)
- Lui mettre à disposition, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association

Rappel : La démarche fédérale d'enseignement a comme principe pédagogique d'enseigner aux débutants les fondamentaux techniques de la discipline. Une fois acquis, ils les utiliseront en vue de produire une performance. Cette démarche se met en application avec un arc classique, de faible puissance, équipé au minimum d'un viseur. Cet apprentissage se déroule sur terrain plat à courte distance. La finalité de cet entraînement est de faire progresser l'adhérent en vue de pratiquer en compétition, si tel est son souhait.

Je soussigné .....

Président du club de :.....

Avoir pris connaissance des attentes envers le candidat et soutiens la candidature de.....

à cette formation E1/EF et m'engage à le laisser enseigner en totale responsabilité avec un groupe d'archers débutants sur l'intégralité de la saison sportive.

De plus, je m'engage à l'identifier comme « Encadrant non diplômé » sur « l'espace dirigeants » dès lors qu'il encadre en club.

Date : ...../...../.....

Signature du candidat

Signature du Président  
club

Signature du Président de  
du comité régional

# Les formations continues



# L'offre de formations continues

L'offre de formations continues est composée de :

## ➤ Les formations continues diverses

Elles sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier
- Développer de nouvelles compétences
- Prolonger le statut «actif» de l'entraîneur (pour une durée de 3 ans)

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum.

Un temps de visioconférence n'excédant pas 50% du temps de formation peut être proposé.

Les thématiques sont choisies par le conseiller technique régional.

- Les formations continues diverses APPRENTISSAGE

Ces formations sont ouvertes aux encadrants et entraîneurs. Les thématiques sont en lien avec l'apprentissage du tir à l'arc :

- Les fondamentaux techniques
- L'utilisation de l'outil vidéo
- ...

- Les formations continues diverses ENTRAÎNEMENT

Ces formations sont ouvertes uniquement aux titulaires d'un diplôme bénévole ou professionnel (E1, E2, EF, CQP TS, Bees, DE). Les thématiques sont en lien avec la progression et l'orientation vers la compétition :

- Planification
- Programmation
- Mental
- Coaching
- ...

## ➤ Les modules complémentaires

- Module Para tir à l'arc
- Module Parcours
- Module Poulies
- Module Poussins
- Module Santé Bien être
- Module Tir à l'arc sur ordonnance



## Les formations continues diverses





# Modalités d'organisation des formations continues diverses



## Objectifs de la formation continue diverse

La formation continue des Entraîneurs 1, Entraîneurs 2, encadrants et entraîneurs fédéraux a pour but d'actualiser et accroître les connaissances et les compétences des stagiaires.

A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet aux entraîneurs de prolonger leur statut «actif» pendant une durée de 3 ans.

Elle permet aux encadrants de renforcer leurs compétences déjà acquises en lien avec l'apprentissage.

L'offre de formation, pour être qualitative, doit répondre au niveau de diplôme et aux besoins des stagiaires.



## Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé Entraîneur 1, 2 encadrant\* ou entraîneur fédéral

\* Au regard de la thématique choisie, les encadrants fédéraux peuvent prendre part à certaines formations continues diverses, en lien avec l'apprentissage d'archers débutants.

Les autres diplômés fédéraux (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord du comité régional, participer aux formations continues.



## Durée de la formation

Pour conserver la mention "actif", la formation continue s'organise sur un minimum de 7h.



## Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA en délègue l'organisation aux Comités Régionaux. Le conseiller technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation. Il élabore en lien avec son ETR le(s) thème(s) et les contenus.



## Thématiques

Le thème choisi est en rapport avec le référentiel de compétences de l'entraîneur fédéral. Il doit également être en lien avec les compétences et prérogatives des encadrants fédéraux.

L'objectif est l'amélioration des compétences, en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Exemple de thématiques :

- Les fondamentaux techniques
  - Plateaux techniques
  - Optimisation de l'observation à l'aide d'outils vidéos
  - La planification / programmation\*
- (\* encadrants fédéraux non concernés)

Est traitée, de manière transversale dans chacune des formations continues, la thématique sur la prévention des risques. Elle est composée d'un temps de formation à distance (1h00) et d'un temps en présentiel (1h00)

Afin d'organiser une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.

# LES MODULES COMPLEMENTAIRES





# Durées et modalités des modules complémentaires



## Objectifs des modules complémentaires

Les modules complémentaires ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des diplômés Entraîneurs 1, Entraîneurs 2, encadrants fédéraux et entraîneurs fédéraux dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale.

A ce titre, ces formations prennent la forme d'apports théoriques suivis de mises en situation pratiques.

Le suivi d'un module de formation complémentaire permet à l'entraîneur de prolonger son statut «actif» pendant une durée de 3 ans.



## Conditions d'accès aux modules de formation complémentaire

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé Entraîneur 1, 2, encadrant fédéral\* ou entraîneur fédéral
- Avoir été sensibilisé à la thématique abordée (pratique avec l'arc à poulies, avoir pratiqué une discipline de parcours, accueillir des pratiquants atteints d'une pathologie de longue durée, encadrer des U11, préparer des archers à la compétition)

\* Au regard de la thématique choisie, les encadrants peuvent prendre part à certains modules complémentaires, en lien avec l'apprentissage d'archers débutants (voir tableau p9).



## Durée de la formation

Pour valider le suivi d'un module complémentaire ainsi que la mention active du diplôme, ces formations s'organisent sur des durées minimums différentes (voir tableau p9).



## Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de ces formations n'est pas sanctionnée par un examen (sauf mention contraire). La FFTA délègue l'organisation d'une partie de ces formations aux Comités Régionaux. Le cadre technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation, dans le respect du référentiel.



## Thématiques

Il existe plusieurs thèmes principaux de modules complémentaires (liste non exhaustive) :

Thématique	Durée minimum de formation	Compétences développées	Organisation
Les poussins	7h	Appréhender les spécificités du public poussin pour être capable de l'encadrer avec efficacité	Régionale
L'arc à poulies	7h	Réglage d'arc – Apprentissage – Entraînement	Régionale
Le parcours	7h	Appréhender les spécificités du tir de parcours pour pouvoir l'enseigner	Régionale
Para tir à l'arc	16h	Encadrer en club un public en situation de handicap	Régionale
Santé Bien être	7h	Préservation de la santé par la pratique du tir à l'arc	Régionale
Le tir à l'arc sur ordonnance	41h	Encadrer en club un public atteint d'une pathologie de longue durée	Régionale / Nationale

Est traitée, de manière transversale dans chacun des modules, la thématique sur la prévention des risques. Elle est composée d'un temps de formation à distance (1h00) et d'un temps en présentiel (1h00)

Le cadre technique et les membres formateurs de l'ETR utilisent des contenus et supports mis à disposition par la direction technique nationale.

Ces modules permettent d'enrichir les compétences des entraîneurs en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Afin d'organiser un module complémentaire, le conseiller technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.



## Le module PARA TIR à L'ARC





## Référentiel de compétences du module PARA tir à l'arc

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

### Les connaissances TRANSVERSALES

- 1.** Les différents handicaps (approche médicale, transition pratique tir à l'arc: physique, préhension, visuel...)
- 2.** Les principes de classification et les différentes classes en para-tir à l'arc
- 3.** Les catégories en tir en para-tir à l'arc
- 4.** La réglementation de la discipline
- 5.** L'accueil d'une personne en situation de handicap (accessibilité, égalité, législatif, pédagogie)

### Les compétences à ENTRAÎNER

- 6.** S'adapter au handicap (attitudes, consignes)
- 7.** Identifier les difficultés
- 8.** Trouver des solutions individuelles (matérielles, adaptations)
- 9.** Enseigner les priorités techniques (principes) en tenant compte des pathologies
- 10.** Évaluer le niveau de handicap à l'aide de tests fonctionnels

### Les attitudes pour ENTRAÎNER

- 11.** Rassurer l'archer sur sa pratique
- 12.** Être bienveillant, à l'écoute
- 13.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 14.** Valoriser adapter encourager





## Modalités d'organisation du module PARA tir à l'arc



### Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire PARA Tir à l'arc a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public en situation de handicap.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des personnes en situation de handicap dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers en situation de handicap
- ✓ Adapter le matériel au handicap de l'archer
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc ET
- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)  
ou Être diplômé professionnel (CQP TS, CQP ATA, Bees, DE)  
ou Être Encadrant Fédéral
- Pour accéder à la partie en présentiel, le candidat doit avoir validé les badges en e-learning.



### Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 16 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Un temps de formation à distance (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de la formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel. La validation des badges permet l'accès à la formation en présentiel.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation.



## Mise en œuvre de la formation



## Planning type de la formation en présentiel

Jour 1	Jour 2
Retour sur le e-learning	Tests fonctionnels
Échanges sur les problématiques de club rencontrées	Ateliers: pratique potence / fauteuil / support
Ateliers: Création Mordant + pratique	Séance pédagogique: Accueil de public en situation de handicap
Ateliers: Création système de déclenchement décocheur + pratique	Bilan



## Matériel nécessaire

La liste du matériel nécessaire à la mise en place de ce module se base sur un effectif de 12 stagiaires maximum

Nature	Quantité	Cout estimé unitaire	Cout total
Fauteuils roulants manuels	3	Location ou prêt	
Fauteuils roulants électriques	1	Location ou prêt	
Potence déficit visuel	2	290	580€
Support d'arc	2	190 à 250	400€
Poids lestage potence	6 (10 kg minimum)	20€	120€
Arcs d'initiation	12	Matériel non spécifique	
Bande synthétique pour mordant	2 mètres	10€	10€
sangles acromio clavulaire	2	30€	60€
Décocheurs à index avec tige filetée	3	50€	150€
Fil de cordage badminton	3 mètres	10€	10€
Gaine de frein de vélo	3 mètres		
Bande velcro 5cm de large	Rouleau 10 mètres	20€	20€
Boulons, écrous, tige filetée, clous, briquet, code à d-loop, domino, pattes d'assemblage, pinces à linge, scotch, perceuse petit foret		60€	60€

TOTAL 1410€



## Public pédagogique

Un public en situation de handicap permet de mettre en place une séance de découverte de l'activité. De 4 à 8 personnes, il est composé de personnes présentant un déficit locomoteur ou sensoriel.

Les situations pédagogiques entre stagiaires sont à proscrire.

Il est possible de contacter des centres de rééducation, des hôpitaux, des associations sportives handicap, les mdph, etc.

Pour être considéré comme module para tir à l'arc, la formation doit obligatoirement comporter ces temps de pratique, d'atelier, de pédagogie avec un public en situation de handicap.



## Le module PARCOURS





## Modalités d'organisation du module Parcours



### Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Parcours a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA dans les disciplines de parcours.



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

ET

- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)

OU Être diplômé professionnel (CQP TS, Bees, DE)



### Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 7 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.



### Mise en œuvre de la formation

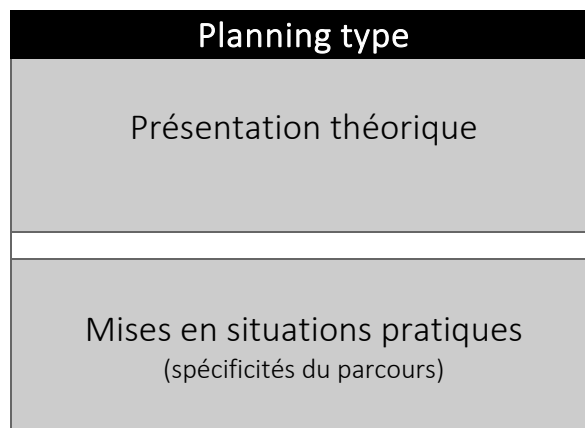
Des supports (powerpoints) sont mis à la disposition des formateurs par la fédération.

Une alternance de temps théoriques et de temps pratiques permettra de développer les compétences des stagiaires.

Le temps pratique est nécessaire pour que cette formation soit validée comme un module parcours.



## Planning type de la formation



Une alternance théorie/pratique au cours de la journée de formation est également possible.



## Mises en situation

Le temps de pratique permet aux stagiaires d'appréhender les disciplines de parcours. Cette expérience encadrée par le formateur leur fait acquérir des compétences et des connaissances qu'ils pourront transmettre à leurs archers en club.

Les mises en situations pratiques se font sur un terrain permettant :

- D'appréhender différentes positions de tir
- De tirer à différentes distances
- De faire varier les cibles (nature, campagne, 3D)
- A toutes les armes de pratiquer

Il n'y a pas de mises en situations pédagogiques, avec un public spécifique, d'imposées.



## Le module POUSSINS (U11)





## Référentiel de compétences du module Poussins (U11)

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

### Les connaissances TRANSVERSALES

- 1.** Les caractéristiques de ce jeune public (cognitives, physiques, ....)
- 2.** L'offre de pratique dédiée à cette catégorie d'âge
- 3.** Le matériel adapté à ce public

### Les compétences à ENTRAÎNER

- 4.** S'adapter à l'âge (attitudes, consignes)
- 5.** Spécifier les phases d'échauffement et d'étirement
- 6.** Adapter le format de la séance
- 7.** Identifier les difficultés
- 8.** Trouver des solutions individuelles ou collectives (matérielles, adaptations)
- 9.** Enseigner les priorités techniques en tenant compte des particularités des enfants

### Les attitudes pour ENTRAÎNER

- 10.** Rassurer l'archer sur sa pratique
- 11.** Être bienveillant, à l'écoute
- 12.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 13.** Valoriser, adapter, encourager





## Modalités d'organisation du module Poussins (U11)



### Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Module Poussin U11 a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public âgé de moins de 11 ans.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des personnes enfants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser
- ✓ Adapter le matériel aux caractéristiques des enfants
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

ET

- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)

OU Être diplômé professionnel (CQP TS, Bees, DE)

OU Être Encadrant Fédéral



### Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 7 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

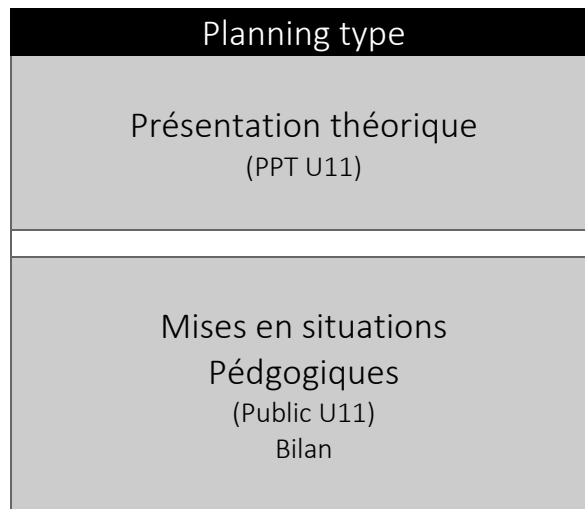


### Mise en œuvre de la formation

Des supports (powerpoints) sont mis à la disposition des formateurs par la fédération. Une alternance de temps théoriques et de temps pratiques permettra de développer les compétences des stagiaires.



## Planning type de la formation



## Public pédagogique

La mise en place de situations pédagogiques se fait avec un public de U11.

Les stagiaires doivent pouvoir mettre en application avec ce public spécifique, les particularités abordées sur la première demi-journée

La mise en place de situations pédagogiques avec un public composé de jeunes enfants est nécessaire pour que cette formation soit validée comme un module Poussins (U11).



## Le module Arc à POULIES





## Référentiel de compétences du module Arc à Poulies

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.


Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

### Les connaissances TRANSVERSALES

- 1.** Les différents types de matériel
- 2.** Le choix et le réglage du matériel

### Les compétences à ENTRAÎNER

- 3.** Adapter le matériel aux besoins de l'archer
- 4.** Enseigner les priorités techniques en tenant compte de la spécificité du matériel



## Modalités d'organisation du module Arc à poulies



### Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire arc à poulies a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public pratiquant l'arc à poulies.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Faire progresser les archers pratiquant l'arc à poulies
- ✓ Adapter le matériel aux archers
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

ET

- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)

OU

- Être diplômé professionnel (CQP TS, Bees, DE)



### Durée de la formation

Les comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 7 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.



### Mise en œuvre de la formation

Des supports (powerpoints) sont mis à la disposition des formateurs par la fédération.

Une alternance de temps théoriques et de temps pratiques permettra de développer les compétences des stagiaires.



## Planning type de la formation

Planning type
Réglage matériel (Statique/Dynamique) Enseignement de l'arc à poulies
Mises en situations pratiques / pédagogiques

Une alternance théorie/pratique au cours de la journée de formation est également possible.



## Matériel nécessaire

La liste du matériel nécessaire à la mise en place de ce module se base sur un effectif de 12 stagiaires maximum

Nature	Quantité
Presse à poulies	2
Arc à poulies	1
Décocheurs	2
Petit matériel de réglage	



## Public pédagogique

Les mises en situations pédagogiques peuvent s'effectuer entre stagiaires.



# Le module SPORT SANTE BIEN ÊTRE





## Référentiel de compétences du module Santé Bien être

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

### Les SAVOIRS

- 1.** Les problématiques générales liées à la santé
- 2.** Effets de l'activité physique et sportive sur la santé
- 3.** Niveaux de prévention
- 4.** Les notions de nutriments et d'alimentation

### Les SAVOIRS-FAIRE

- 5.** Evaluer l'état de forme de départ
- 6.** Adapter la pratique du tir à l'arc dans un objectif de préservation de la santé et de plaisir
- 7.** Animer une offre spécifique en vue de contribuer au bien-être (physique, psychologique et social)
- 8.** Evaluer les effets de la pratique

### Les SAVOIRS-ÊTRE

- 9.** Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé et au plaisir dans la pratique
- 10.** Rassurer et motiver l'archer sur sa pratique
- 11.** Être bienveillant, à l'écoute
- 12.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 13.** Valoriser, adapter, encourager





## Modalités d'organisation du module Sport Santé Bien être



### Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Santé bien être a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants en vue de contribuer au bien-être (physique, mental et social) des pratiquants.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des personnes
- ✓ Adapter et diversifier l'offre de pratique afin de contribuer plus largement à la santé
- ✓ Adapter le matériel
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc ET
- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)  
ou Être diplômé professionnel (CQP TS, Bees, DE)  
ou Être encadrant fédéral



### Durée de la formation

Les Comités Régionaux proposent une durée de formation de 7 heures.



### Planning type de la formation

Module Santé bien être		
Matinée	Echange autour de la santé (effets inactivité/sédentarité, hygiène de vie...) Animer le Fit'achery : présentation et mise en pratique	Technicien
Après midi	Eval'arc santé (présentation+ tests pratiques) Présentation Run Achery avec un objectif bien-être + mise en pratique	Technicien



## Matériel nécessaire

La liste du matériel nécessaire à la mise en place de ce module se base sur un effectif de 12 stagiaires maximum

Nature	Quantité
Matériel de tir habituel/personnel	1 set complet /personne (à défaut du matériel perso, arcs + flèches d'initiation)
Cônes/plots pour les flèches	1/personne
Cônes/coupelles pour balisage	8-10
Matériel pour Fit'archery suivant exercices choisis (tapis, swissball, élastiques...)	Adaptable suivant organisation choisie
Blasons/visuels	1/stagiaire
Bouteilles d'eau (test Eval'arc santé)	1/stagiaire



## Public pédagogique

Les mises en situations pédagogiques peuvent s'effectuer entre stagiaires.



## Le module Tir à l'Arc sur Ordonnance (TAO)





## Référentiel de compétences du module TAO

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

### Les SAVOIRS

- 1.** Les problématiques générales liées à la santé
- 2.** Effets de l'activité physique et sportive sur la santé
- 3.** Niveaux de prévention
- 4.** Les notions de nutritions et d'alimentation

### Les SAVOIRS-FAIRE

- 5.** Evaluer l'état de forme de départ
- 6.** Adapter la pratique du tir à l'arc dans un objectif de préservation de la santé
- 7.** Adapter la pratique aux limitations
- 8.** Animer une offre spécifique en vue de contribuer au bien-être (physique, psychologique et social)
- 9.** Evaluer les effets de la pratique

### Les SAVOIRS-ÊTRE

- 10.** Encourager l'adoption de comportement favorables à la santé
- 11.** Individualiser, gérer un groupe, gérer l'individu (malade ou en rémission) au sein d'un groupe
- 12.** Rassurer l'archer sur sa pratique
- 13.** Être bienveillant, à l'écoute
- 14.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 15.** Valoriser adapter encourager



## Modalités d'organisation du module TAO



### Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Tir à l'Arc sur Ordonnance a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public dont la pratique a été prescrite par un médecin.

L'entraîneur, a pour objectif de :

- ✓ Réduire les effets de la maladie et maintenir le niveau de forme par la pratique sportive adaptée
- ✓ Participer à l'intégration sociale de ces personnes
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



### Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc

ET

- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)

OU

Être diplômé professionnel (CQP TS, Bees, DE)

ET

- Posséder le PSC1 ou équivalent

ET

- Être majeur au premier jour de la formation



### Durée de la formation

Le module de formation Tir à l'Arc sur ordonnance à une durée minimale de 41h

Il est composé d'un temps de formation en centre (28h minimum) et de temps de formation à distance (FOAD).



## Planning type de la formation

Jour 1 – Bloc 1		
Matinée	Préserver la santé Inactivité / Sédentarité Hygiène de vie (échanges)	Technicien
Après midi	Obésité / Alimentation Présentation Fit' archery Présentation Run archery Eval'arc santé	Technicien

Jour 2 – Bloc 2		
Matinée	Réglementation ALD ciblées	Technicien + Médecin
Après midi	ALD ciblées TP adaptation séance	Technicien + Médecin

Jour 3 – Bloc 2		
Matinée	Actualisation 1 <sup>er</sup> secours	Intervenant spécialisé
Après midi	ALD TP Exposés des séances adaptées	Technicien + Médecin

Jour 4 – Bloc 2		
Matinée	Contact avec l'archer patient Entretien Evaluation	Technicien + Médecin
Après midi	Préparation du dossier	Technicien

Bloc 1 : Santé bien être : L'encadrant doit être capable d'animer des séances en vue de lutter contre les effets de la sédentarité et entretenir un sentiment de bien-être.

Bloc 2 : TAO : L'encadrant doit être capable de structurer son travail afin de mettre en œuvre des séances de tir à l'arc adaptées aux pathologies des pratiquants.



### Public pédagogique

Les mises en situations pédagogiques peuvent s'effectuer entre stagiaires.



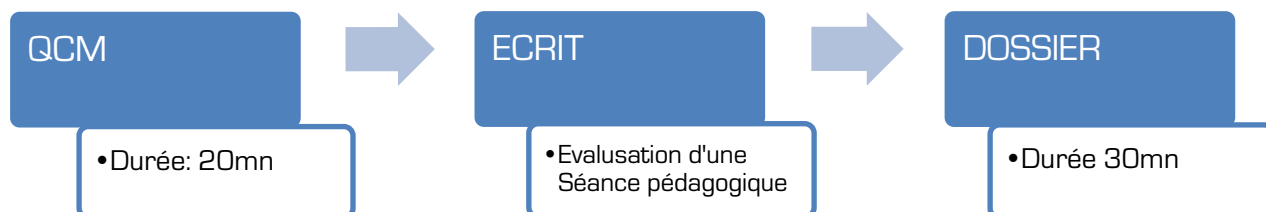
### L'équipe de formateurs

Elle est constituée de membres de la commission médicale de la FFTA et du comité sport-santé (médecin, psychologue, kinésithérapeute) et de cadres techniques (formés) de la Direction Technique Nationale.



## Protocole de la certification

Cet examen comprend 3 épreuves:



### Le QCM

L'évaluation des connaissances prend la forme d'un QCM.

Il s'organise à l'issue du premier week-end de formation et avant le second.

L'évaluation porte sur les connaissances en matière de:

- Effets sur le corps de certains médicaments
- Conduite à tenir avec un public malade ou en voie de rémission
- L'adaptation de la pratique aux limitations du pratiquant.

Cette évaluation peut s'organiser en présentiel ou en distanciel

### L'ECRIT

Le candidat réalise une fiche de séance pédagogique adaptée pour deux ALD choisies par la FFTA.

L'évaluation porte sur la capacité à adapter la pratique du tir à l'arc aux spécificités des pratiquants atteints d'ALD.

### LE DOSSIER

Le candidat réalise un dossier où il justifie la mise en place d'un cycle de 10 séances pour un archer ou un groupe d'archers souffrant d'une ALD. Le candidat choisit l'ALD support de son cycle.

Une soutenance de ce dossier est réalisée : 20mn

Elle est suivie d'un entretien : 30mn

L'évaluation porte sur la pertinence et la cohérence du travail proposé en lien avec les besoins des pratiquants.



## Conditions de certification

Pour être reçu à la certification TAO, le stagiaire doit valider chacune des 3 épreuves.  
Un rattrapage pour chacune des épreuves peut être proposé au cours de la saison sportive.

## Composition du Jury et formateurs

L'équipe pédagogique de la formation ainsi que le jury de l'examen sont constitués par le conseiller technique sportif régional.

Le binôme évaluateur est composé :

- D'un cadre technique fédéral formé à la thématique du TAO
- D'un médecin.

## Durée de validité

Pour garder la validité de sa certification, le candidat doit suivre une formation continue, à minima, tous les deux ans.

En cours de réécriture